



Association Les FLORIMONTAINS

« Tamié - Savoie »

44-120, Chemin de Martignon

73200 PLANCHERINE

contacts@lesflorimontains.fr

Auxerre, le 04/12/2021,

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU SAMEDI 04 DÉCEMBRE 2021

Au Centre d'affaires de l'Yonne - 13, rue Jules Ferry - 89000 Auxerre

Secrétaire de séance : David SEIGNOBOS

Scrutateurs : Roselyne DEPARDIEU et Pierre MARMAGNE

En raison de la crise sanitaire et des mesures barrières recommandées par les autorités, l'Assemblée Générale 2020 n'a pu avoir lieu. Ce fut donc un bonheur d'accueillir les adhérentes et les adhérents à l'Assemblée Générale 2021, de se souvenir, d'échanger et de se projeter ensemble.

Afin qu'un maximum de personnes puissent participer, 4 formules de votes étaient proposées : présentiel à Auxerre (21 votants), visioconférence (11 participants, dont 8 votants), correspondance postale (17 votants) et procurations (44).

Nombre d'adhérents pour l'exercice 2021, au 04 décembre 2021 : 155

90 étaient présents ou représentés. Le Quorum du quart étant atteint (article 7 du règlement intérieur), l'assemblée a pu valablement délibérer.

Après avoir appelé les adhérents décédés depuis la dernière Assemblée Générale et observé un temps de recueillement, le Président remercie celles et ceux qui ont pris en charge l'organisation de cette Assemblée Générale.

1. Rapport moral*

Le Président revient sur les deux précédents exercices 2020 et 2021, qui ont été fortement impactés par la crise sanitaire. L'incertitude et les remises en question ont été deux marqueurs essentiels de cette période.

En nous calquant sur la décision de notre ministère de tutelle d'autoriser l'ouverture des centres de vacances avec hébergement, nous avons dû faire face à un sursaut de fréquentation en 2020 : la crise sanitaire ayant contraint certains centres à la fermeture, nous avons « profité » du manque de structures d'accueil.

Puis en 2021, nous avons été lourdement affectés par des problématiques sanitaires : fermeture administrative du Moulin durant une semaine, rapatriement des jeunes, désinfection totale des locaux avant réouverture... Le Président renouvelle ses remerciements à l'ensemble des acteurs ayant contribué à gérer cette situation difficile.

Notre association traverse une période existentielle où le manque de bénévoles se fait de plus en plus ressentir : il devient indispensable de renouveler nos forces vives pour que l'aventure florimontaine puisse perdurer.

Enfin, un autre sujet vient entraver le bon déroulement de notre activité d'accueil de groupes en gestion libre.

La commission de sécurité nous fait obligation d'une présence associative, afin d'assurer constamment une veille « incendie », dès que nos locaux sont occupés. Dans les mois à venir, nous devons trouver des solutions pour résoudre cette nouvelle contrainte réglementaire.

2. Rapport d'activités*

Le directeur administratif commente les données du rapport d'activités.

Séjours-jeunes : Suite à l'accueil de **252 jeunes** pour un total de **375 semaines** durant l'été 2020, le Conseil d'Administration a décidé de limiter les effectifs entre 35 et 40 jeunes par semaine en 2021. Cet objectif aurait pu être atteint, mais le virus s'est invité sur nos séjours, nous obligeant à annuler 81 semaines (fermeture administrative, puis réouverture à effectifs réduits).

Finalement, ce sont **146 jeunes** qui ont pu profiter des vacances à Tamié cet été 2021, pour un total de **221 semaines**.

La part de jeunes inscrits une seule semaine est en augmentation. Les jeunes filles âgées de 9 à 13 ans d'Auvergne-Rhône-Alpes et de Grand-Est, et dans une moindre mesure d'Île de France, sont les plus représentées.

Depuis 3 ans, le pourcentage d'inscriptions engendrées par l'UFCV est en légère baisse, laissant ainsi la place à d'autres partenariats : Conseil Départemental de la Savoie, Foyer « La Providence », Savoie Mont Blanc Juniors, Offices de Tourisme, PNR des Bauges, La Soierie, VACAF...

Aujourd'hui, 45 % des jeunes viennent directement à Tamié. Les inscriptions reçues par l'intermédiaire de notre site internet sont également en progression.

Du côté de l'**activité gestion libre**, malgré l'importance du nombre de groupes maintenus en 2021 (21 groupes contre 16 en 2020), les mesures sanitaires n'ont pas permis de grands rassemblements durant les vacances de Noël 2020 et Février 2021 (qui permettent habituellement le déroulement de « séjours longs »), d'où une baisse constatée du nombre de nuitées (830 en 2021 contre 905 en 2020) et du chiffre d'affaire (15 185 € en 2021 ; 17 729 € en 2020).

Enfin, concernant les **séjours adhérents**, seuls les séjours « travaux » de printemps et d'automne ont été maintenus à effectifs réduits. Quelques adhérents et familles ont également été accueillis durant l'été 2021 au chalet.

3. Rapport financier*

Le Trésorier présente le compte de résultat et le bilan de l'exercice clos au 30 septembre 2021.

Les produits s'élèvent à 209 346 € et les charges à 197 808 €, dégageant, après dotation aux provisions et aux amortissements, un **excédent d'exploitation de 11 538 €**.

L'association a pu assumer les pertes de chiffre d'affaire dues aux annulations des séjours d'été et les charges afférentes à ces annulations et à la fermeture administrative : remboursement des familles, affrètements de bus, indemnisation de l'activité réduite, désinfection des locaux... L'octroi ces deux dernières années d'aides financières conséquentes, mais sans aucune pérennité acquise, puisque liées au contexte sanitaire, nous ont permis de passer ce cap avec des résultats satisfaisants.

Les cotisations et dons restent stables, malgré la diminution du nombre d'adhérents (15 172 €). La valorisation des contributions volontaires bénévoles est estimée à 70 281 € pour l'exercice 2021.

*** Un dossier complet comprenant les trois rapports (moral, d'activités et financier) a été envoyé en amont de l'Assemblée Générale. Vous pouvez le consulter sur notre site internet.**

4. Résolutions

L'Assemblée Générale a adopté les résolutions suivantes :

1^{ère} Résolution : L'Assemblée Générale adopte le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 16 novembre 2019.

2^{ème} Résolution : L'Assemblée Générale approuve le rapport moral du Président.

3^{ème} Résolution : L'Assemblée Générale approuve le rapport d'activités du Directeur administratif.

4^{ème} Résolution : L'Assemblée Générale approuve le rapport financier du Trésorier et adopte les comptes de résultat et de bilan de l'exercice 2020/2021, excédentaire à hauteur de 11 538 €.

5^{ème} Résolution : L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice de 11 538 € au compte de report à nouveau.

6^{ème} Résolution : L'Assemblée Générale donne quitus au Trésorier pour sa gestion.

7^{ème} Résolution : L'Assemblée Générale mandate le Conseil d'Administration pour établir un budget prévisionnel 2022 compatible avec les contraintes budgétaires de l'association.

8^{ème} Résolution : L'Assemblée Générale fixe le montant de la cotisation 2022 à 26 €.

9^{ème} Résolution : Afin de faciliter l'adhésion des plus jeunes, l'Assemblée Générale crée une cotisation à 10 € pour les adhérents âgés de moins de 30 ans.

Le dépouillement des votes se trouve en annexe.

5. Renouvellement du Conseil d'Administration

90 adhérents présents ou représentés ont pris part au vote à bulletin secret. Les candidats dont les noms suivent ont été élus : Clément CORNEC, François D'ONCIEU et Lucie HERVÉ.

Les scrutateurs Roselyne DEPARDIEU et Pierre MARMAGNE en ont dressé Procès-Verbal.

À l'issue de cette Assemblée Générale, le Conseil d'Administration se compose ainsi :

- | | |
|-----------------------|--------------------|
| - Clément CORNEC | - Philippe JOUBERT |
| - François D'ONCIEU | - Amélie PLANÇON |
| - Jean-Marc DEPARDIEU | - Hugo PELISSIER |
| - Francis DEPORT | - Annah TERUEL |
| - Lucie HERVÉ | - Manon TERUEL |

6. « Brainstorming » sur « l'avenir des Florimontains »

L'Assemblée Générale s'est ensuite saisie de la question de la gouvernance de notre association.

Les réactions des Flos présents ont été nombreuses, manifestant ainsi la volonté de poursuivre l'aventure florimontaine. Mais, intérêt ne veut pas nécessairement dire engagement.

Si nous voulons que l'association perdure, des initiatives concrètes doivent désormais être prises **en associant le plus grand nombre possible d'adhérents.**

Deux constats ont été dressés :

1 - La reconnaissance des atouts dont dispose notre association :

- Un corps de valeurs, de principes qui font consensus (Préambule à nos statuts, projet éducatif...)
- Des activités en bonne santé :
 - Centre de vacances attractif et bien fréquenté ;
 - Des équipes d'animation engagées ;
 - Des outils pédagogiques de qualité (carnets, fiches, guides...) ;
 - Des retrouvailles lyonnaises qui se perpétuent ;
 - Un secteur gestion libre dynamique.
- Un groupe de bénévoles fidèles et encore nombreux, en dépit d'une érosion liée à l'âge
- Un relationnel avec les moines de haute qualité et un ancrage de plus en plus affirmé dans notre territoire
- Des finances saines et scrupuleusement gérées
- Collaboration à temps partiel d'un directeur salarié
- Un site internet rénové
- Un usage maîtrisé des techniques de la communication (télé-réunions)

2 - Mais, ces atouts ne sont rien si des hommes et des femmes ne s'engagent pas pour en faire des outils utiles à la poursuite de nos activités.

Les débats ont fait émerger une première orientation fondée sur l'article 11 de nos statuts qui autorisent la **création de « commissions de travail »**. Ces commissions sont destinées à accueillir les membres du Conseil d'Administration et les adhérents bénévoles, acceptant de s'engager sur telle ou telle mission.

Les discussions ont mis en exergue la nécessité de définir finement nos besoins. Le Conseil d'Administration nouvellement élu s'emploiera dans les prochains mois à clarifier l'organisation générale de l'association.

Reste à imaginer ce que pourrait être le fonctionnement du Conseil d'Administration nouvellement élu.

La seconde orientation de l'Assemblée Générale évoque une formule de plus en plus retenue par les associations qui rencontrent des préoccupations identiques aux nôtres.

Il s'agit de la « **gouvernance collégiale** ».

La gouvernance collégiale offre la possibilité de piloter une association de façon plus conviviale en s'appuyant sur les décisions prises en commun, au lieu de déléguer le pouvoir à une seule personne. La cohésion du groupe peut s'en trouver renforcée.

Une association a toute latitude pour organiser son mode de fonctionnement comme elle l'entend.

Sa seule obligation réglementaire est de déposer auprès de l'administration les noms des personnes chargées de son administration.

Dans la gouvernance collégiale, les responsabilités sont partagées et l'autorité est répartie entre plusieurs personnes qui n'ont pas de liens hiérarchiques entre elles. Chacune est responsable d'une partie de l'activité de l'association. Les décisions importantes sont prises en commun, à la majorité ou au consensus.

Ainsi, le Conseil d'Administration va expérimenter au cours des prochains mois cette forme de gouvernance. Un bilan de cette expérience sera ensuite établi pour confirmer ou non ce nouveau mode d'organisation pour notre association.

Toute organisation humaine exige pour réussir un effort de toutes et de tous pour « faire ensemble ». L'enthousiasme ramené du Val est le meilleur carburant dont nous pouvons disposer. Et nous n'en manquons pas.

Alors, y croire, et ne rien lâcher !

L'Assemblée Générale clôt ses travaux à 18h.

Le Président de séance,
Jean-Pierre PAQUET

Le Secrétaire de séance,
David SEIGNOBOS